



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Paiement des pensions

Question écrite n° 50274

### Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées par certains retraités pour gérer au mieux leur budget. En effet, ces derniers sont parfois contraints de jongler entre les versements de leurs pensions de retraite (complémentaire et principale) qui interviennent entre le 28 du mois et le 12 du mois suivant et leurs prélèvements automatiques opérés sur leur compte courant vers le 8 du mois afin d'acquitter des charges incompressibles (impôts, assurances, électricité...). Ces quatre jours de décalage peuvent avoir des incidences très regrettables et entraîner éventuellement un découvert bancaire, pour lequel 12 % d'agios sont facturés. Elle lui demande quelles dispositions il entend proposer afin d'harmoniser au mieux ces mouvements financiers. Et, s'il ne serait pas envisageable d'avancer, notamment, la date du versement de la retraite principale, pour la faire coïncider avec celle des prélèvements automatiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50274

**Rubrique :** Retraites : régime général

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1756